



**Solidarité
sans frontières**

PAGE 3

Lifetime-Award pour Anni Lanz

Le discours
de la remise de
prix

PAGES 4 – 5

De Tripoli à Genève

Le UNHCR
sous la critique
– Appel à
manifestér

PAGES 7 – 10

Dossier: Le statut de saisonnier

Perspectives en
regard du passé
et du présent

Après avoir fermé la porte
installez-vous confortablement
à la table.



Editorial

Ce n'est qu'en 2008, quand j'ai été naturalisé, que j'ai pu enfin respirer et envisager sans stress une nouvelle étape de ma vie. J'étais arrivé. Avec la naturalisation, des perspectives, possibilités et chances se sont offertes à moi. Je pouvais quitter mon état provisoire et devenir enfin stable. Un proverbe allemand dit que pour partir d'un endroit, il suffit de n'emporter que sept objets : après la naturalisation j'ai enfin pu sortir les sept objets de ma valise et les ranger dans mon armoire. Bien que j'étais actif politiquement avant, notamment dans les syndicats, je pouvais désormais participer à la prise de décision. Je pouvais enfin donner ma voix au vote. Et soudain, elle était comptée.

Avant cela, j'ai dû faire tout le parcours migratoire : d'étudiant cherchant du travail, à saisonnier avec un permis A, puis résidant à l'année avec permis B et enfin, cinq ans plus tard, possesseur d'une autorisation d'établissement, le permis C. Ce qui ne paraît être qu'une drôle de succession de lettres est pour les personnes migrantes une expérience marquante, doublée d'une odyssée à travers les institutions suisses du contrôle des étrangers, de la politique migratoire et des besoins de l'économie.

En 1990 j'ai reçu ma première autorisation saisonnière. Une entreprise de peinture à Berne avait envoyé pour moi

une «garantie» à l'ambassade suisse à Belgrade. Une fois arrivé en Suisse, je me suis soumis aux contrôles sanitaires. Je suis allé chercher le permis A à la police des étrangers et j'ai eu le droit de travailler légalement. Le permis B, que j'ai obtenu après était meilleur, mais il fallait le renouveler chaque année, à condition d'avoir un travail. Le permis C était encore mieux : prolongation tous les cinq ans. La révision de la loi sur les étrangers et l'intégration a cependant rendu ce statut précaire : il peut désormais être retiré.

Avec le recul, je me pose la question de comment cela aurait été, si j'avais rapidement obtenu cette sécurité du droit de séjour, et n'avais pas tout le temps ressenti cette peur de la police des étrangers. À quoi aurait ressemblé mon parcours, si on avait épargné, à moi et à d'autres, cette éreintante course d'obstacles entre les lettres de l'alphabet ? Qu'aurais-je pu atteindre, avec mon énergie, ma curiosité et mon engagement, si je n'avais pas dû avancer avec le frein à main tiré ?

Dans le dossier (p.7-10) de ce bulletin, nous nous souvenons de l'époque des saisonniers et du statut inhumain qui leur était associé. Mais cela ne va pas sans un regard critique sur l'évolution actuelle des politiques migratoires, qui deviennent de plus en plus restrictives et

rétrogrades. Cela se manifeste de manière particulièrement brutale en Libye, où, selon les chiffres officiels, près de 900 000 personnes déplacées sont bloquées dans des conditions violentes, provoquées et financées par l'Europe. Un mouvement de protestation auto-organisé s'est formé il y a plus d'un an. Les 9 et 10 décembre, il fera porter sa voix à Genève avec une alliance transnationale, ce que nous évoquons en détails aux pages 4 et 5. La résistance continue de s'organiser également en Suisse – par exemple contre les menaces de renvoi vers la Croatie ou, comme ces dernières semaines, contre les conditions précaires et inacceptables dans les camps fédéraux ou contre le statut F (p.6). S'y opposer restera notre mission, comme le décrit parfaitement Anni Lanz dans son discours (p.3). Mais d'autres doivent également apporter leur contribution. Nous continuons à essayer de maintenir la pression.

Hilmi Gashi (Hg)

Membre du comité de Sosf

Prix Courage du Beobachter

Le Lifetime-Award pour Anni Lanz

Un prix pour la ténacité. Anni Lanz, l'ancienne secrétaire générale de Sosf, a reçu le Prix Courage du magazine suisse-allemand Beobachter dans la catégorie Lifetime-Award. Elle a profité de l'occasion de la remise du prix pour adresser un plaidoyer passionné aux médias.

5 minutes d'écoute publique pour ce qui me brûle l'âme, c'est le meilleur cadeau imaginable. Mais il y a tant de choses qui brûlent. Et qui s'intéresse aux plaintes d'une vieille femme ? Maintenant, vous le devez. Après avoir rejeté des centaines d'idées, je me suis mise d'accord sur ce qui suit :

Nous, les ONG et les activistes de la société civile, voulons améliorer le monde, même si ce n'est qu'une petite partie de celui-ci. Pour cela, nous avons besoin de l'opinion publique, c'est-à-dire des médias. Une manifestation sans médias n'est qu'une promenade en groupe dans la ville, un rassemblement sans médias et sans public au-delà de son propre cercle est comme un discussion de bistrot.

« C'est le cas pour Frontex. Qui n'a pas promis avant la votation sur Frontex de s'attaquer à ses violations des droits humains ? »

Et pourtant, c'est nous, les ONG, qui mettons à jour les dysfonctionnements de notre État de droit et faisons des découvertes importantes dans les zones d'ombres de la politique. Pour cela, nous avons besoin de nos « fins limiers » civils. Qui aurait eu connaissance des scandales qui se perpétuent aux frontières extérieures de l'UE et des actes honteux de Frontex si des activistes n'avaient pas été vigilant-es en mer et dans la zone frontalière, et s'ils et elles

n'avaient pas trouvé le contact avec les médias ? Qui aurait eu connaissance des monstruosité dans les prisons libyennes, dans les postes avancés de Schengen et chez nous en Suisse, si des militant-es de base n'avaient pas fait la lumière sur ces événements par le biais des médias ? Il va de soi qu'une telle collaboration exige de nous des recherches minutieuses. Ma brève prise de parole est un plaidoyer pour une collaboration plus intensive entre les médias et les militant-es des droits humains de la base. Elle est aussi importante que l'indépendance de la justice. À quoi servent les interminables interviews de personnalités qui n'ont rien à dire ou si peu, les déclarations ennuyeuses de politicien-nes qui ne comprennent pas grand chose et se contentent de faire les girouettes ? Nous,

lecteurices, auditeurices et militant-es, sommes avides d'informations et nous ne les obtenons souvent qu'au sein de nos réseaux militants. Même l'information la plus extraordinaire devient un délit d'initié si les médias ne la publient pas. C'est le cas pour Frontex. Qui n'a pas promis avant la votation sur Frontex de s'attaquer à ses

violations des droits humains ? Mais qui, à part la WOZ, écrit aujourd'hui sur les milliers de morts dans le Sahara dont la politique européenne de fermeture est responsable ? Qui écrit sur le fait que des Afghan-es en danger se voient toujours refuser des visas d'entrée pour sauver leur vie, y compris par la Suisse ? « Pas encore le thème de l'Afghanistan », soupirent les médias lorsque nous voulons critiquer publiquement la politique de refus de l'exécutif fédéral. Nos ami-es afghan-es au Pakistan meurent à petit feu, ils et elles seront peut-être livré-es aux talibans. Quels moyens légaux nous restent-ils pour protéger leur vie ?

Je suis très reconnaissante au Beobachter d'avoir eu le courage d'écrire à ce sujet lors de la remise du prix. J'aimerais cependant que davantage de médias le fassent. Je ne m'attends pas à ce qu'ils prennent parti pour nos organisations ou pour moi. La prise de position en faveur des principes fondamentaux des droits humains est cependant indispensable pour nos médias. C'est souvent beaucoup plus difficile qu'on ne le dit : tout le monde se targue de s'intéresser aux droits humains, par intérêt personnel, ou pour ses ambitions de pouvoir. Mais rester véritablement critique, et défendre publiquement ce qui est juste, à contre-courant des tendances et des comportements du pouvoir, peut coûter très cher.

Anni Lanz

Ancienne secrétaire générale de Sosf et activiste des droits humains

Toutes les photos de ce numéro ont été prises par Aline Henchoz. Elles nous ont été mises à disposition par le Musée d'Histoire de la Chaux-de-Fonds. Les images donnent un aperçu de l'exposition « Enfants du Placard. À l'école de la clandestinité », qui y aura lieu jusqu'au 19 mars 2023. La page 8 du dossier ainsi que le portrait reviennent sur le thème des enfants de saisonniers.



Amplifions les voix de « Refugees in Libya » en Europe !

De Tripoli à Genève

Appel à mobilisation – Sit-in – Manifestation devant le siège de l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) 9 et 10 décembre 2022.

Il y a un an, des milliers d'exilé-es ont protesté pendant plus de 100 jours devant le bureau du HCR à Tripoli: un acte historique d'auto-organisation dans des conditions des plus difficiles.

Ils et elles ont exigé:

- Une évacuation vers des pays sûrs
- Un traitement équitable de toutes les exilé-es par le HCR en Libye
- Pas de financement par l'UE de la dénommée Libyan Coast Guard et des camps de détention en Libye
- Justice pour les personnes assassinées, torturées et détenues arbitrairement et fin de l'impunité pour les crimes contre les droits humains en Libye
- La Libye doit signer la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugié-es

Les manifestant-es ont été menacé-es et attaqué-es, mais ont maintenu leurs revendications. Même si le sit-in a été brutalement dispersé et que des centaines de

manifestant-es ont été emprisonné-es le 10 janvier 2022, ils et elles n'ont pas abandonné la lutte politique ni leurs espoirs. Leurs revendications sont toujours d'actualité et les

luttons se poursuivent sous différentes formes.

Le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugié-es) a pour mandat d'assurer la protection internationale des personnes déplacées dans le monde entier – Pourtant en Libye les réfugié-es sont négligé-es par le HCR, la protection n'est pas accordée et les évacuations n'ont pas lieu. Les réfugié-es en Libye et dans d'autres pays d'Afrique du Nord subissent au contraire un traitement injuste.

Jusqu'à présent, des milliers de personnes ont été arrêtées, exploitées, détenues et tuées en Libye – grâce à des fonds européens et sans que le HCR ne l'ait empêché. C'est pourquoi les manifestations doivent se poursuivre – non seulement en Libye, mais aussi devant le siège du HCR à Genève.

Programme à Genève

Dans ce contexte et en référence à la Journée internationale des droits humains (10 décembre 2022), nous appelons à deux journées d'action directement devant le siège du HCR à Genève.

Nous commencerons la mobilisation le 9 décembre 2022, à 10h00, avec une conférence de presse suivie d'un sit-in qui durera au moins 24 heures. Les discours centraux seront prononcés par des porte-parole du groupe « Refugees in Libya » ayant pu rejoindre l'Europe entre-temps.

Nous organiserons un programme de 24 heures d'informations sur la situation et les luttes des réfugié-es et des personnes migrantes en Afrique du Nord.

Le lendemain, le 10 décembre 2022, nous appelons à une manifestation qui commencera à 13h00 par un nouveau rassemblement devant le bâtiment du HCR (94 rue de Montbrillant).

Nous invitons toutes les organisations, groupes et individus qui soutiennent solidairement les revendications de « Refugees in Libya » à se joindre à cette mobilisation à Genève afin d'amplifier les voix des personnes réfugiées en Libye.

Cet appel provient de la page web de « Refugees in Libya »

Aidez-nous à diffuser cet appel !

Et organisez des voitures et des bus depuis vos villes en Suisse et dans toute l'Europe pour venir à Genève pendant deux jours ou au moins pour la manifestation du samedi 10 décembre 2022 à 13h00!

La solidarité vaincra !



UNfair : Le HCR oublie son mandat

« Depuis que je suis arrivé en Libye, j'ai été arrêté plusieurs fois et j'ai beaucoup souffert », raconte un activiste de la campagne « Refugees in Libya » dans une vidéo, directement depuis le tristement célèbre centre de détention d'Ain Zara dans la région de Tripolitana, à l'ouest de la Libye. Il avait participé aux protestations devant le bâtiment du HCR en Libye – pendant plus de 100 jours, des milliers de réfugié-es ont protesté devant les portes de l'organisation des Nations Unies. Ils et elles ont exigé la fin de la violence et des détentions arbitraires, la protection de la communauté internationale et la fin du financement par l'UE des soi-disant garde-côtes libyens et des camps de détention libyens. Après plus de 100 jours, la manifestation a été dispersée par la force. Des centaines de mani-

festations et appelle, avec une alliance transnationale, à l'encourager à Genève sous le slogan « UNFAIR – the UN Refugee Agency ». Il parle de son séjour en Libye et du rôle du HCR: « Nous avons vécu des expériences terribles avec le HCR, qui est censé nous protéger en Libye. Lors des manifestations de l'année dernière devant le siège du HCR, nous avons exigé d'être reconnu-es. Nous avons exigé d'être protégé-es. Mais ils ont fermé le siège du HCR à Sarraj sous nos yeux. »

L'échec du HCR

Le HCR est censé avoir le mandat clair protéger les réfugié-es dans le monde entier, mais l'organisation est devenue ces dernières années de plus en plus complice de la gestion de la migration au service

du Nord global », qui bloque les personnes au lieu de les protéger.

Selon les chiffres officiels, 900 000 personnes déplacées à la recherche d'une protection n'ont pu aller plus loin que la Libye. Au lieu d'y remédier, les États européens et la communauté internationale poursuivent leur politique d'isolement et renforcent leur coopération avec les acteurs libyens – par exemple avec le mémorandum, qui vient d'être renouvelé entre la Libye et l'Italie. Ceci alors que l'ONU elle-même constate que les personnes déplacées en Libye sont exposées à des crimes contre l'humanité et que cette coopération aggrave ces conditions. Malgré les critiques, la campagne souligne qu'elle croit fermement en l'importance du mandat du HCR et lui demande de s'engager à nouveau plus fortement et surtout concrètement pour la protection des personnes déplacées – plutôt que pour des politiques nationales d'empêchement de la migration. Cette demande est soulignée par David Yambio dans sa déclaration: « Nous avons été abandonné-es et négligé-es par le HCR. Il s'agit d'une violation et d'un échec clairs, car le HCR n'était et n'est toujours pas en mesure de protéger les personnes sous son mandat sur le territoire libyen. C'est pourquoi nous avons lancé cette mobilisation. » Il s'agit maintenant de porter la contestation à Genève les 9 et 10 décembre et de jeter un pont entre Tripoli et Genève.

(Ln)

Toutes les informations contenues dans ce texte proviennent du site www.unfairagency.org

« Nous avons été abandonné-es et négligé-es par le HCR. Il s'agit d'une violation et d'un échec clairs, car le HCR n'était et n'est toujours pas en mesure de protéger les personnes sous son mandat sur le territoire libyen. »

festant-es ont été emprisonné-es – sous le regard passif du HCR. Et c'est précisément en cela que les protestataires voient une continuité: le HCR ne fait rien face à la discrimination, à l'oppression et à la violence à l'encontre des exilé-es en Libye.

David Yambio a été l'un de ceux qui ont pu échapper à la détention et se réfugier en Europe. Ici, il continue à porter la

des États européens. Dans son analyse détaillée, la campagne UNFAIR évoque quelques raisons à cela: le manque de moyens financiers, la perte d'influence politique et le déplacement du travail du HCR vers la gestion plutôt que vers la protection. De ce fait, l'organisation en réalité importante « se transforme en miroir aux alouettes de la politique d'externalisation

Le provisoire qui s'éternise

Suite à la guerre en Ukraine, l'application du statut de protection S a été activée pour la première fois. Bien que cette application soit saluée, elle révèle en même temps l'inégalité de traitement des personnes réfugiées en fonction de leur origine. Une partie de la population se montre choquée par le faible niveau d'assistance en matière d'asile pour les personnes ayant fui l'Ukraine. Pourtant, pour les personnes ayant le statut F, ce sont des conditions qui déterminent leur vie en Suisse depuis des années déjà, souvent sans perspective d'amélioration.

«Nous avons fui nos pays, mais ne sommes pas reconnus comme réfugiés en Suisse».

Les personnes ayant le statut F (étrangères admises à titre provisoire) proviennent également de régions en crise ou en guerre, comme par exemple la Syrie, l'Afghanistan ou l'Érythrée. Bien qu'elles aient fui en tant que victimes de guerre, de violence et de persécution, elles reçoivent une décision d'asile négative du Secrétariat d'État aux migrations. Ceci parce qu'elles n'ont pas pu rendre «crédible» le fait d'être persécutés personnellement et individuellement, mais ont dû quitter le pays à cause d'une situation de détresse générale. Cependant, comme la menace dans le pays d'origine est réelle et que l'exécution du renvoi est jugée inadmissible en raison de la situation qui y règne, ces personnes reçoivent une admission provisoire pour une durée de 12 mois à titre de «mesure de substitution». Celle-ci doit être renouvelée chaque année.

«Le permis F – ce n'est rien, m'a-t-on dit lorsque j'ai obtenu ce statut. «L'État peut te renvoyer chez toi à tout moment. Tu n'es pas accepté». C'est pourquoi, «on a toujours peur qu'il se passe quelque chose ou que les autorités ne renouvellent pas ton permis. J'avais quatorze ans quand je suis arrivé en Suisse».

Le statut F, conçu comme une solution transitoire, devient du provisoire qui s'éternise pour les personnes concernées. En effet, les crises humanitaires et politiques, comme en Syrie ou en Afghanistan, peuvent durer des décennies. Plus de 90 % des personnes bénéficiant d'une

admission provisoire restent durablement en Suisse. Le statut de séjour incertain n'est toutefois pas le seul obstacle auquel les personnes concernées doivent faire face. Selon les dispositions légales au niveau fédéral, le soutien versé aux personnes admises à titre provisoire doit impérativement être inférieur à l'aide sociale ordinaire. Et ce, bien que l'aide sociale s'oriente déjà vers le minimum vital. De plus, l'admission provisoire s'accompagne de nombreuses autres restrictions juridiques. Les personnes admises à titre provisoire ne peuvent pas choisir librement leur domicile, n'ont qu'un droit limité au regroupement familial et sont soumises à une interdiction de voyager de fait.

Je parle tous les jours au téléphone avec ma fille dans mon pays d'origine. Elle me dit tous les jours: «Maman, tu me manques». Elle ne peut pas venir ici parce que j'ai un permis F et que je ne travaille qu'à cinquante pour cent, donc que je n'ai pas assez d'argent. J'ai essayé tant de fois de la faire venir ici. J'ai fourni tout ce qu'on me demandait. Pour que le regroupement familial soit accordé, je dois travailler davantage. Mais mes enfants sont encore petits. Comment s'imaginent-ils que ce soit possible? Je suis seule, je travaille et je suis aussi un cours d'allemand.

Outre les obstacles légaux auxquels sont confrontées les personnes concernées, la notion de provisoire agit comme un stigmate. De nombreuses entreprises renoncent à l'embauche parce qu'elles partent du principe que les candidates ne resteront que peu de temps en Suisse. Pourtant, l'indépendance financière est justement centrale pour les personnes ayant le statut F, car des droits fondamentaux tels que le libre choix du domicile ou le regroupement familial sont liés au critère de non-recours à l'aide sociale. Contrairement au statut S, qui est automatiquement transformé en autorisation de séjour après cinq ans, il n'existe pas de mécanisme correspondant pour le statut F. Pour la transformation du permis F en permis B (autorisation de séjour), il faut déposer une demande pour cas de rigueur qui, entre autres critères, dépend également du fait de ne pas percevoir d'aide sociale. Dans la

pratique, cela signifie souvent que le seul moyen de sortir de l'impasse «admission provisoire» est de trouver un emploi dans des conditions précaires – et passer ainsi d'une précarité à l'autre.

J'ai commencé très tôt à chercher un emploi. Au début, je ne comprenais pas pourquoi je ne recevais que des refus. Mais avec le temps, j'ai remarqué que beaucoup de gens ne connaissent pas le statut F. Ils ne voyaient que le papier avec la mention «provisoire».

Dans ce contexte, Map-F ne critique pas seulement l'aide sociale réduite des personnes admises à titre provisoire et les restrictions juridiques qui accompagnent ce statut. C'est plutôt la conception de l'admission provisoire qui est fondamentalement rejetée. De nombreuses organisations de défense des droits humains critiquent le statut F depuis des années. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, les voix qui demandent que l'admission provisoire soit remplacée par un statut de protection positif sont devenues plus nombreuses et plus fortes. Au niveau fédéral, le PS, les Vert-es et le PVL lancent une discussion qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps sur une modification fondamentale de l'admission provisoire vers un statut de protection plus humanitaire. Il est urgent de procéder à un changement qui garantisse à toutes les personnes en quête de protection un accès juste et égal aux droits fondamentaux afin de mener une vie digne, autodéterminée et saine – et cela comprend la participation à la vie sociale et économique.

«Avec le F, nous ne sommes pas libérés».

**Andrea Schweizer et
Amanda Szemberg, map-F**

L'association map-F est un «centre de suivi et d'accueil pour les personnes admises à titre provisoire», elle s'engage pour les droits et les intérêts de ces personnes.

A propos du texte: Le titre et les citations en gras sont ceux de personnes admises à titre provisoire et proviennent de notre publication «J'ai le statut F». Le livre (en allemand) peut être commandé à l'adresse suivante: <https://map-f.ch/portaitprojekt/>.

Dossier: Abolition du statut de saisonnier

Plus jamais de statut de saisonnier!

Il y a 20 ans, le statut inhumain de saisonnier a été aboli. Mais la discrimination des personnes migrantes persiste. C'est pourquoi Unia demande un droit de séjour sûr pour toutes les travailleuses sans passeport suisse.

De 1931 à 2002, le statut de saisonnier était en vigueur en Suisse. Il créait une catégorie de travailleuses discriminées sans statut de séjour sûr, qui exerçaient des emplois dangereux et physiquement exigeants pour des salaires

Résolution d'Unia du 14 mai 2022:
<https://bit.ly/3t6sZ9i>
Initiative parlementaire de Samira Marti:
<https://bit.ly/3E7ujit>

très bas. Le statut de saisonnier permettait à la Suisse d'adapter l'immigration aux besoins du marché du travail. Année après année, les saisonniers pouvaient travailler ici pendant neuf mois au maximum, puis devaient quitter la Suisse pour trois mois. Leur travail était demandé sur des chantiers suisses, dans la restauration, dans l'industrie ou dans l'agriculture et des baraques à la périphérie des villes leur servaient de logement. «Ce n'était pas une période agréable», se souvient Antonio Ruberto, qui a travaillé pendant des années comme saisonnier en Suisse. Selon lui, l'époque était la plus dure pour ceux qui avaient des femmes et des enfants dans leur pays. «Ils n'avaient pas le droit de les emmener en Suisse. C'était inhumain». À cela s'ajoutait l'incertitude permanente: «À la fin de la saison, je ne savais pas si je pourrais à nouveau travailler en Suisse et je passais tous les jours à la poste de mon lieu de résidence en Italie pour voir si un visa était arrivé pour une autre saison».

La discrimination persiste

Malgré les progrès apportés par la libre circulation des personnes avec l'UE et les mesures d'accompagnement, de nombreuses détériorations sont également apparues. Ainsi, les ressortissant-es de pays dits tiers sont toujours soumis-es à des contingents. Mais ces derniers ne sont fixés que pour des postes hautement qualifiés. Il n'empêche que l'on dépend de la main-d'œuvre peu qualifiée des pays tiers. Il en résulte que des professions non qualifiées occupent des travailleuses en situation illégale ou que des citoyen-nes de l'UE se trouvent en Suisse avec un permis de séjour de courte durée. Celles et ceux qui obtiennent un permis L connaissent une précarité de séjour avec des inconvénients, par exemple pour la location d'un appartement ou la recherche d'une place d'apprentissage pour les jeunes. Dans les régions touristiques comme le Valais notamment, des personnes n'obtiennent qu'un permis L à plusieurs reprises, malgré des années d'emploi.

En outre, les personnes migrantes peuvent perdre leur droit de séjour en cas de difficultés. Cela peut être dû à une capacité de travail réduite ou à la perte de revenus, par exemple à la suite d'un accident, lorsque les décisions de l'AI sont lentes ou lorsque qu'une personne de l'entourage nécessite un-e tiers aidant-e. Cette situation n'existait même pas à l'époque du statut de saisonnier: à l'époque, la personne qui obtenait un permis d'établissement avait un séjour relativement sûr en Suisse après 15 ans. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Le Parlement est appelé à mettre rapidement fin à cette situation indigne: une personne qui a séjourné en Suisse de manière ininterrompue et régulière pendant au moins 10 ans doit avoir un statut de séjour sûr, comme le demande également l'initiative parlementaire intitulée «La pauvreté n'est pas un crime» de Samira Marti actuellement en cours de traitement – le Conseil national l'a approuvée fin septembre 2022.

Une plus grande sensibilité est requise

Par une action devant le Palais fédéral et des tracts, Unia a attiré l'attention des parlementaires sur le fait que, 20 ans après la fin du statut de saisonnier, il reste encore beaucoup à faire. La dignité et l'intégrité de toutes les personnes, indépendamment de leur statut de séjour, doivent être respectées. Il faut en particulier mettre fin aux situations de séjour précaires qui rendent les travailleuses vulnérables et constituent une porte ouverte à l'exploitation et au dumping social. Sinon, des situations telles que celles qui prévalaient sous le statut de saisonnier risquent de perdurer dans le monde du travail suisse. «Ce que j'ai vécu en tant que saisonnier n'était pas agréable et je ne le souhaite à personne», déclare Antonio, qui a participé à l'action de distribution avec d'autres camarades.

Hilmi Gashi (Hg)

Comité de Sosp & responsable du secteur groupes d'intérêt chez Unia

Ce texte a été publié dans une forme plus courte sur le site d'Unia



Accès à l'éducation. Les enfants du placard.

À l'école de la clandestinité

À la Chaux-de-Fonds, une exposition est consacrée au vécu des enfants de saisonniers. C'est aussi une histoire des luttes d'en bas. Un regard sur le présent nous montre cependant qu'on ne peut jamais se reposer sur nos acquis sociaux.

Le permis de saisonnier existe depuis les années 30 mais il faudra attendre les années 80 pour que la privation des droits des enfants de ces travailleurs précaires devienne un sujet politique. Le regroupement familial étant interdit, les familles devaient se cacher, et les enfants n'avaient pas le droit d'aller à l'école.

Genève et Neuchâtel

Deux cantons, Genève et Neuchâtel, ont joué le rôle de pionniers dans l'accès à l'éducation pour tou-tes. À Genève, «La petite école» naît en 1981, sous l'impulsion de l'Université ouvrière de Genève et du Centre de Contact Suisse Immigrés. La Direction de l'instruction publique

« Au début des années 90, les cantons de Neuchâtel et de Genève ouvrent officiellement les portes des écoles aux enfants sans statut de séjour légal. »

avait d'abord refusé de subventionner la scolarité d'enfants perçus comme illégaux. Petit à petit, le mouvement autour de «la petite école» a grignoté des droits, comme l'utilisation des salles de maisons de quartier ou l'obtention de fournitures

de la part de l'État. À la Chaux-de-Fonds, Denyse Reymond, enseignante à la retraite, avait ouvert une école clandestine. Elle raconte dans un document d'archive de la RTS que la police avait fait un rapport sur le fait qu'elle «occupait illégalement des clandestins». La retraitée glisse «mais je ne sais pas où est passé ce papier, je n'ai pas été tracassée» et ajoute, l'air pas vraiment préoccupé: «peut-être que ça va me retomber sur la figure».

Entre ténacité des militant-es et parfois complicité de membres des autorités qui ferment les yeux sur le caractère encore illégal de la scolarisation de ces enfants, l'accès au droit fondamental qu'est l'éducation fait son chemin. Au début des

années 90, les cantons de Neuchâtel et de Genève ouvrent officiellement les portes des écoles aux enfants sans statut de séjour légal. Les autres cantons suivront.

C'est grâce à la question de la scolarisation des enfants de saisonniers que

la brèche a été ouverte pour tous les enfants sans statut de séjour légal. En Suisse, l'école primaire et secondaire a désormais l'obligation d'accueillir tous les enfants en âge scolaire. C'est une victoire, certes. Mais comme c'est souvent le cas, il ne faut rien lâcher. Un coup d'œil dans les centres fédéraux et cantonaux d'asile le montre. Les enfants de requérant-es d'asile débouté-s ne peuvent pas tou-tes fréquenter des classes de l'école obligatoire ordinaire. Ils et elles sont trop souvent scolarisés dans les centres. Les conditions de vie qui y règnent et le manque chronique de personnel qualifié fait que, bien souvent, les élèves ne bénéficient que de quelques heures d'école par jour, avec un programme ne correspondant pas toujours aux standards en vigueur pour les autres enfants. Nous devons continuer de pointer du doigt de telles situations et défendre les acquis sociaux tels que l'accès à l'éducation pour tous les enfants.

(Sg)

Archive de la RTS sur Swiss info: Ces écoles qui permettent de sortir du placard <https://bit.ly/3Dr7uVr>

Reconnaître et réparer l'exploitation et le racisme !

L'association Tesoro demande la reconnaissance et l'indemnisation des familles des personnes qui avaient le statut de saisonnier ou de résident à l'année. Cette revendication importante nécessite un travail de longue haleine.

Il y a un peu plus d'un an, des personnes concernées et diverses personnalités ont fondé l'association Tesoro. Elle représente les intérêts de membres des familles qui étaient concernées par le statut de saisonnier (ancien permis A) et le statut de résident à l'année (ancien permis B). Lors de la fondation, Melinda Nadj Abonji (historienne, autrice, personne directement concernée, membre du comité de TESORO), Philip Ursprung (professeur à l'EPFZ), Paola De Martin (docteure à l'EPFZ, enseignante à la ZHdK, personne directement concernée, présidente de l'association TESORO) et Samira Marti (conseillère nationale, PS) ont présenté leur point de vue solidaire.

Au départ, il y a la «loi sur le séjour et l'établissement des étrangers» (LSEE), remplacée entre-temps par l'AIG, qui a servi de base à l'introduction du statut de saisonnier en 1931 et donc à la ségrégation sociale des travailleuses étrangères. Tesoro demande des excuses officielles de la part des autorités suisses, un travail historique sur l'illégalisation des familles avec statuts A et B, ainsi qu'une compensation financière adéquate.

Bien que la Constitution fédérale garantisse le droit au mariage et à la famille, les travailleur-ses recruté-es en Suisse par des entreprises suisses devaient vivre séparé-es de leurs proches en vertu du statut de saisonnier, qui ne permettait pas de les faire venir en Suisse. La cohabitation des époux n'était autorisée que si les deux travaillaient. Cette interdiction de fait était une mesure consciente et anti-intégrative. Certaines personnes concernées l'ont contournée. Les enfants surtout, mais aussi souvent les épouses, devaient alors vivre clandestinement pour éviter l'expulsion de la famille.

Arbitraire et raciste

Tesoro qualifie les pratiques des polices cantonales des étrangers de l'époque de «restrictives, arbitraires et racistes». Ce n'est pas une exagération. Les couples et la famille restaient séparés pendant des mois, voire des années; une partie des enfants vivaient chez des parents et d'autres proches dans leur pays d'origine; d'autres étaient placés dans des foyers non loin de la frontière suisse et dans des foyers au pays; enfin, certains enfants devaient vivre enfermés, dans les appartements des parents ou de connaissances. Les femmes enceintes se voyaient refuser l'accès au pays par les services sanitaires frontaliers ou leurs médecins suggéraient un avortement dans leur pays d'origine. De ces atteintes à la sphère intime et au droit fondamental du mariage et de la famille ont souvent résulté une profonde aliénation et un blocage linguistique – entre proches, époux, parents et enfants.

Tesoro indique que l'on peut supposer que le nombre de personnes directement concernées est bien plus élevé que ce que l'on pensait jusqu'à présent. Il s'agit de centaines de milliers de familles concernées d'Italie, d'ex-Yougoslavie, d'Espagne, du Portugal, de Grèce, de Turquie. L'ampleur de la souffrance est encore loin d'être saisie dans toutes ses dimensions. Mais il est clair que les membres des familles concernées présentent des symptômes similaires à ceux d'autres victimes de violence, comme la guerre, le viol, le chantage et l'enlèvement.

La continuité de cette violence légalisée n'appartient pas du tout au passé, écrit Tesoro dans le communiqué de presse de l'assemblée constitutive: «Le statut de saisonnier a certes été officiellement aboli en 2002 avec l'introduction de la libre circulation des personnes. Mais aujourd'hui, les sans-papiers, les réfugié-es, les résident-es de courte durée, les travailleur-ses avec des contrats à durée déterminée (souvent d'anciens saisonniers) sont victimes de la même violence, qui à son tour affecte leurs familles.» Tesoro note encore que, suite à l'acceptation de l'initiative contre «l'immigration de masse» en 2014, l'option de refuser aux personnes migrantes le droit fondamental à la famille est à nouveau inscrite dans la Constitution suisse.

Depuis plus d'un demi-siècle, les personnes concernées appellent à faire de ce sujet un débat de société. Ce traumatisme collectif est masqué et refoulé par le discours dominant (mots-clés: «emprise étrangère, resp. Überfremdung», othering culturel, termes violents et apparemment neutres comme «regroupement familial», «travailleurs immigrés», «étrangers»). Ce discours légitime la violence structurelle à leur rencontre et donne en même temps aux soi-disant «autochtones» un sentiment de supériorité et de générosité. L'association demande un changement de paradigme – juridique, culturel, linguistique et médiatique. La condition préalable est une société majoritaire qui est prête à se confronter à son racisme structurel qui a conduit à l'illégalisation des familles.

Melinda Nadj Abonji, Paola De Martin et Peter Frei (Pf)

Site web: <https://tesoro2021.ch/>

Pour en savoir plus:

https://institutneueschweiz.ch/It/Blog/176/De_Martin_Brennende_Unschrft
<http://www.nfp76.ch/de/projekte/kindes-und-erwachsenenschutz/projekt-cattacin>

Le modèle des deux cercles renforce l'exclusion

Mondialisation de la politique raciste d'immigration

Il y a 20 ans, le statut de saisonnier a été aboli en Suisse. Mais cette abolition a également marqué la naissance du régime migratoire actuel. Pour les personnes concernées aujourd'hui, ce n'est pas une amélioration. Une rétrospective anticoloniale.

Le régime d'immigration actuel de la Suisse s'est développé au tournant du millénaire, lorsque le système d'immigration dit dual, ou modèle des deux cercles, a été introduit. La migration en provenance du cercle intérieur, c'est-à-dire des pays de l'UE/AELE, s'effectue désormais selon le principe de la libre circulation. Par ailleurs, les ressortissant-es du Canada et des États-Unis bénéficient également d'une politique d'immigration très libérale en Europe. En parallèle, les personnes migrantes en provenance du cercle extérieur – le reste des pays du monde – doivent être retenu-es par des frontières extérieures rigides et fermées.

« Le système d'admission dual a créé un régime à deux vitesses en matière de politique migratoire. »

Du point de vue de la Suisse, la base juridique du cercle intérieur est constituée par les accords dits « bilatéraux I » (2000) et « bilatéraux II » (2002). Ces deux accords règlent la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'ensemble de l'UE. Celle-ci est principalement liée au travail salarié et aux intérêts économiques. L'adhésion aux accords de Schengen/Dublin a également eu lieu dans le cadre de cette évolution. Schengen/Dublin a cimenté les deux cercles et est aujourd'hui encore solennellement qualifié de jalon important pour « une frontière commune » sur le site Internet du Département fédéral des affaires étrangères.

Privation permanente de droits

Depuis, un gigantesque espace de surveillance, de contrôle et de violence s'est développé aux frontières extérieures. La première et jusqu'à présent unique force d'intervention armée de l'UE, à laquelle participe la Suisse, en fait partie: Frontex. Mais même dans le cercle intérieur libre, les personnes migrantes ont été constamment privées de leurs droits et désavantagées au cours des 20 dernières années: par le biais de la priorité nationale, de l'initiative sur le renvoi, de directives d'intégration durcies ou de réglementations strictes sur la participation à la vie économique – c'est-à-dire d'exigences d'intégration économique et de durcissements, par exemple en matière de regroupement familial.

Des relations néocoloniales

En 1996, la Commission fédérale contre le racisme a déclaré que les personnes issues du cercle extérieur « ne peuvent pas être intégrées et sont donc considérées comme non souhaitées parce qu'elles n'appartiennent pas au même cercle culturel, européen au sens large ». Cela s'est notamment manifesté dans des débats racistes et néocoloniaux sur la « colonisation inversée », c'est-à-dire sur la migration en tant que menace invasive. Dans les faits, le système d'admission dual reproduit les inégalités raciales qui remontent à l'époque coloniale. Alors que les matières premières, les marchandises et l'argent des régions anciennement colonisées doivent circuler le plus librement possible, les personnes originaires de ces mêmes régions sont soumises à un régime de contrôle migratoire très serré.

Un système à deux vitesses en matière de politique migratoire

Le système d'admission dual a créé un régime à deux vitesses en matière de politique migratoire. D'une part, entre les deux cercles qui existent encore: l'espace Schengen et l'espace non-Schengen. Mais aussi entre la main-d'œuvre dite hautement qualifiée et celle qui n'entre pas dans cette catégorie. Un énorme marché de migrant-es illégalisé-es s'est ainsi développé. Depuis l'abolition du statut de saisonnier, des formes d'exploitation extrême du travail se sont consolidées dans toute l'Europe, comme les modèles de prise en charge 24h/24 dans le secteur des soins, les travailleur-ses de la récolte et toute une série de domaines professionnels et d'industries qui ne subsistent que grâce au travail des migrant-es illégalisé-es. Les impulsions de ces politiques ne viennent plus de l'extrême droite, mais aussi des centres du pouvoir politique et économique. Pour les entreprises, le cercle intérieur est un énorme réservoir de main-d'œuvre. Les personnes migrantes sont appelé-es quand on en a besoin et sont utilisé-es pour faire pression sur les salaires.

Lorenz Naegeli et Andrin Mando



#StopDublinCroatie

Depuis cet été, les permanences des collectifs romands Droit de rester reçoivent de très nombreuses demandes de soutien de la part de requérant-es d'asile menacé-es de renvoi Dublin vers la Croatie. Parmi ces personnes, de nombreux ressortissant-es du Burundi, un État d'Afrique

Plus d'informations sur le blog :
www.sosf.ch

de l'Est. Depuis les affrontements violents liés aux élections présidentielles de 2015,

la crise politique s'est aggravée, contraignant des milliers de personnes à fuir vers les États voisins ou vers l'Europe.

Les récits du passage en Croatie sont similaires: d'une part, les autorités font signer aux personnes des documents dans une langue qu'elles ne comprennent pas. D'autre part, les personnes concernées subissent des traitements dégradants ainsi que des violences physiques, voire sexuelles. Les épisodes de refoulements illégaux sont également fréquents.

Face à ces menaces de renvoi, la résistance s'organise. Une action collective a été entreprise en octobre, avec une lettre ouverte au SEM: il doit stopper immédiatement les renvois vers la Croatie. La campagne se poursuit à l'heure où nous rédigeons ces lignes. Le SEM, interpellé par les nombreux médias romands ayant relayé la conférence de presse initiale, se mure dans ses réponses habituelles: chaque demande d'asile serait étudiée individuellement et soigneusement, ou encore « aucun indice de dysfonctionnement généralisé » en Croatie ne serait perceptible. Or, les réponses aux demandes d'asile se ressemblent au point que l'on puisse légitimement soupçonner du copier-coller. De plus, de nombreux rapports indépendants, de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, ou des Lighthouse Reports, montrent que la violence envers les personnes migrantes est généralisée, et même « tolérée, voire encouragée » par l'État croate.

« Une action collective a été entreprise en octobre, avec une lettre ouverte au SEM: il doit stopper immédiatement les renvois vers la Croatie. »

Et ce n'est pas tout. Le Département fédéral de justice et police, en charge de l'asile, a même activement contribué à la politique de fermeture européenne. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a participé en octobre aux négociations avec le gouvernement serbe et l'Union européenne, qui a eu pour conséquence la réintroduction de la nécessité de visas pour les ressortissant-es burundais-es, annulant ainsi leur seule chance d'arriver par une voie sûre sur le continent européen.

(Sg)

ENFANTS DU PLACARD

A l'école de la clandestinité



Surveillance sans limites

La loi sur le renseignement (LRens) prévoit que le service de renseignement de la Confédération (SRC) doit « contribuer à préserver les fondements de la démocratie et de l'État de droit en Suisse et à protéger les libertés individuelles de sa population ».

C'est pourquoi le service secret « ne recherche ni ne traite aucune information relative aux activités politiques ou à l'exercice de la liberté d'opinion, de réunion ou d'association en Suisse ». Le SRC peut toutefois exceptionnellement se procurer de telles informations « relatives à une organisation ou à une personne et les saisir avec une référence nominale lorsqu'il dispose d'indices concrets laissant présumer qu'elle utilise ses droits pour préparer ou exécuter des activités terroristes, des activités d'espionnage ou des activités relevant de l'extrémisme violent ».

En dépit de cette « limite de traitement », le SRC a allègrement fiché et surveillé ces dernières années. Outre Sosf, des ONG comme Amnesty International et Humanrights.ch, le parti des Vert-es et certain-es de ses représentant-es ont été dans la ligne de mire des fouineurs fédéraux.

Après seulement cinq ans d'existence de la LRens, le Conseil fédéral en a mis une révision en consultation au mois de mai 2022. Elle contient de graves nouveautés. Tout d'abord, la limite de traitement devrait être assouplie par de nombreuses exceptions supplémentaires. De plus, le SRC devrait à l'avenir pouvoir

s'introduire dans des ordinateurs sans l'autorisation du Conseil fédéral – en cas d'urgence ou si des personnes vivant en Suisse sont surveillées sur mandat d'un État tiers. En outre, le SRC pourrait désormais ordonner la surveillance du matériel téléphonique, postal et numérique des ecclésiastiques, des avocats, du personnel médical et des journalistes. En revanche, le droit d'accès actuel doit être rendu plus difficile. Selon la volonté du Conseil fédéral – et sans doute aussi de la majorité bourgeoise du Parlement – la Suisse doit devenir encore plus un État policier. Le Conseil fédéral a déjà pris des mesures dans ce sens.

Une large coalition d'ONG et de partis, dont Sosf, a donné un carton rouge à ce projet en septembre 2022: ils ont rédigé une prise de position et ont pris part à la procédure de consultation. L'évaluation des réponses à la consultation permettra de savoir dans quelques mois si le Conseil fédéral poursuit ou abandonne ses projets.

(Pf)

Consultation disponible sur:
<https://www.sosf.ch/de/publikationen/vernehmlassungen/index.html>

Le procès d'Ecevit Piroğlu à Belgrade

Ecevit Piroğlu est un dissident kurde de Turquie, frère d'un parlementaire du parti démocratique des peuples (HDP en turc). Suite à sa participation au mouvement protestataire de la place Taksim en 2013, il a été recherché activement par le gouvernement turc. Piroğlu a fui vers le Rojava, où il a combattu Daech pendant plusieurs années. La Turquie considérant les combattants kurdes du Rojava comme appartenant à un groupe terroriste, rentrer en Turquie n'était pas une alternative pour Piroğlu, qui décide d'aller demander l'asile en Europe.

Sur la route, en 2021, il se fait arrêter en Serbie, est conduit en isolement pénitentiaire et se fait menacer d'extradition vers la Turquie. En protestation, Ecevit Piroğlu commence une grève de la faim. Son avocat, Milan Vuković a fait appel de l'emprisonnement et de l'extradition. Une délégation solidaire, dont Sosf faisait partie, s'est rendue en Serbie en septembre dernier pour assister au procès. Au terme de deux journées d'audience, l'extradition a été annulée et l'emprisonnement en isolement a été partiellement levé. Piroğlu a ainsi pu mettre un terme à sa grève de la faim, après 136 jours. Il demeure en prison, mais n'est plus seul dans sa cellule. Selon

la défense du militant kurde, la pression internationale, exercée par la délégation en présence au procès, a contribué à cette issue heureuse. En effet, candidat à l'adhésion du pays à l'Union européenne, le gouvernement de Serbie est attentif à l'opinion de l'UE. Dans ce cas-là, cela a permis d'empêcher les violations graves des droits humains dont Ecevit Piroğlu aurait été victime, une fois renvoyé en Turquie.

(Sg)

« Suite à sa participation au mouvement protestataire de la place Taksim en 2013, il a été recherché activement par le gouvernement turc. Piroğlu a fui vers le Rojava, où il a combattu Daech pendant plusieurs années. »

Sans permis de séjour en Suisse ?

Environ 150 000 personnes vivent en Suisse sans permis de séjour valable. La plupart des « sans-papiers » ou « clandestins » sont des travailleuses sans statut de séjour régulier. Ils et elles travaillent principalement dans le nettoyage, chez des particuliers, sur des chantiers, dans des restaurants et des hôtels, dans les transports ou dans l'agriculture.

Que la personne soit entrée en Suisse sans visa ou sans permis de séjour valable ou qu'elle y soit restée après l'expiration de son titre de séjour, elle a néanmoins des

« Les droits humains ne sont pas liés à un statut de séjour, mais s'appliquent à tout le monde. »

droits fondamentaux. Les droits humains ne sont pas liés à un statut de séjour, mais s'appliquent à tout le monde.

La nouvelle mouture du site internet d'Unia « Sans papiers, vous avez des droits » contient des informations utiles pour la vie quotidienne et informe les travailleuses

illégalisés-es de leurs droits. Les services de consultation pour les sans-papiers du canton dans lequel ils et elles vivent peuvent également être utiles. Tous les aspects de la situation personnelle peuvent y être exposés en toute confidentialité. Ces services sont indépendants et soumis au secret professionnel. Il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour s'informer.

Le syndicat Unia fournit également des informations complémentaires. La plus importante est peut-être celle-ci: les documents et les objets personnels appartiennent aux personnes concernées. Aucune personne ou autorité n'a le droit de les confisquer. Pour prouver ses propres dires, il est d'ailleurs primordial de conserver toutes les preuves: messages écrits, lettres, contrats, journaux intimes, etc.

D'autres informations utiles, se trouvent par exemple dans le dossier « Mes droits au travail » ou dans les secrétariats régionaux d'Unia.

(Hg)

Ce texte a été publié sur le site d'Unia et adapté pour ce bulletin

Commandez le livret anniversaire dès maintenant !

L'Alarm Phone a 8 ans

Le projet de l'Alarm Phone, une ligne d'assistance pour les personnes se trouvant en détresse en mer, a été lancé il y a huit ans, le 11 octobre 2014. La date avait été choisie car elle marquait l'anniversaire d'une catastrophe qui s'était produite le 11 octobre 2013, lorsque les autorités italiennes et maltaises avaient retardé le sauvetage d'un bateau en train de couler. Plus

Plus d'infos sur le projet :
www.alarmphone.org

« C'est un projet impressionnant, qui construit des ponts entre les deux rives de la Méditerranée, dans des circonstances très difficiles. »

de 200 personnes étaient mortes dans le naufrage. Au cours des huit dernières années, les équipes de l'Alarm Phone ont été disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ont aidé plus de 5 000 bateaux en détresse le long des différentes routes migratoires vers l'Europe – la mer Méditerranée, l'Atlantique jusqu'aux îles Canaries et, depuis 2022, également la Manche, de la France au Royaume-Uni.

Pour l'anniversaire des 8 ans du réseau, l'Alarm Phone lance une publication intitulée « Les voix de la lutte ». Celle-ci entend amplifier les voix des personnes migrantes et documente les luttes autour de la Méditerranée pour la liberté de circulation. La brochure dresse aussi un tableau sombre des situations sur les différentes

routes vers l'Europe: refoulements, violence et mort y sont monnaie courante. Pourtant, cette publication est aussi pleine de force combattive. Elle montre que le réseau a grandi depuis ses débuts, avec des antennes présentes au Sénégal et en Mauritanie et des projets sœurs importants comme l'Alarm Phone Sahara, actif au niveau de la traversée du désert. Dans un monde idéal, une telle ligne d'urgence n'aurait pas lieu d'être. Mais tant que l'Europe s'obstinera à maintenir une politique migratoire inhumaine, l'Alarm Phone restera un symbole important ainsi qu'une intervention solidaire concrète, montrant qu'une autre Europe est possible. C'est un projet impressionnant, qui construit des ponts entre les deux rives de la Méditerranée, dans des circonstances très difficiles. Solidarité sans frontières vous encourage à commander le livret anniversaire dès que possible et à faire un don par la même occasion.

Vous pouvez commander le livret (pour l'instant seulement en anglais et en français – la version allemande est encore en production) à l'adresse info@alarmphone.ch

Pour plus d'information sur le projet: www.alarmphone.org

(Ks)

Dons:
Watch The Med
Alarmphone Schweiz
PC: 61-172503-0
IBAN CH21 0900 0000 6117 2503 0

Photos:
Aline Henchoz
Délai rédactionnel pour le prochain numéro: le 19 janvier 2022
Nous nous réservons le droit d'abréger le courrier des lecteurs

Cotisation 2021 abo inclus:
salariés Fr. 70.- / couples Fr. 100.- / non-salariés Fr. 30.- / organisations Fr. 120.-

Abonnement:
individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Editrice:
Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Bern
(regroupement CAS/MODS)
Tél. 031 311 07 70
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP 30-13574-6
IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6
BIC POFICHBEXXX

Illégalisée pendant son enfance

Sortir de la clandestinité: Liliana Azevedo

Lors d'un événement public autour de l'exposition « Enfants du placard. À l'école de la clandestinité », nous avons fait la connaissance de Liliana Azevedo, qui a vécu son enfance en Suisse en tant que fille de saisonnier. Elle a accepté de revenir avec nous sur cette expérience de la clandestinité.

Suisse, début des années 80. Les parents de Liliana Azevedo travaillent pour des maraîchers et vivent près de Lausanne. Le père est saisonnier, la mère est là clandestinement. Leur fille, restée au Portugal, leur manque. L'année suivante, pouvant compter sur la complicité de leur patronne, ils reviennent avec elle. À 4 ans et demi, commence pour Liliana une vie dans la clandestinité, dont elle gardera, malgré les circonstances, un souvenir lumineux: elle court dans les jardins, se sent libre, quoiqu'un peu solitaire, mais elle passe de bons moments avec ses parents. À 6 ans, elle va à l'école dans un collège privé catholique, doit prendre le bus, son abonnement attaché autour du coup, et les recommandations un peu inquiètes du papa qui résonnent encore dans ses oreilles. La clandestinité façonne la vie de la famille, mais Liliana, encore dans le monde de l'enfance, ne la perçoit pas vraiment.

C'est à l'adolescence que Liliana commencera à s'interroger sur les identités multiples. Elle se sait portugaise, mais ne se sent pas tout à fait appartenir à ce pays lointain qu'elle connaît mal. Et surtout elle ne se reconnaît pas dans les clichés véhiculés sur les personnes portugaises. À 17 ans, elle fait une demande de naturalisation, « Je voulais faire ma vie en Suisse, mais surtout je voulais être sûre de pouvoir revenir, si jamais mes



Photo archive privée

parents décidaient de rentrer au pays avant la fin de mes études». Quelques années plus tard, curieuse sur ses origines, elle s'envole pour un stage professionnel au Portugal, à Lisbonne. Censé durer neuf mois, le séjour se prolonge, si bien que Liliana vit encore à ce jour dans la capitale lusitanienne. Elle habite même à équidistance entre le village d'origine de ses parents, où ces derniers sont revenus, une fois à la retraite, et Lausanne, où vit sa sœur; comme un symbole de sa vie « à cheval sur deux pays ».

Au Portugal, Liliana a travaillé dans différentes ONG, actives dans la

lutte contre les violences faites aux femmes, ou dans la coopération et le développement. Elle est également militante pour SOS Racisme au Portugal, un engagement qu'elle définit en ligne directe de sa propre expérience de l'exclusion. Car quand bien même son enfance aura été heureuse, les questions soulevées par le régime des permis de séjour en Suisse se posent à elle. Depuis la naissance de sa fille, elle est en outre spécialement attentive à la transmission intergénérationnelle de la mémoire.

Pour Liliana, la clandestinité a été une chance. Apprendre le français avant même d'entrer à l'école et faire toute sa scolarité en Suisse ont été des atouts importants pour accéder à l'université. D'autres enfants de saisonniers, venus rejoindre leurs parents plus tard – une fois

ANNONCES

L'ALARM PHONE A HUIT ANS!
Commandez dès maintenant le livre d'anniversaire
(en français ou en anglais)
à l'adresse:
INFO@ALARMPHONE.CH

LES VOIX DE LA LUTTE
L'Alarm Phone a huit ans

wir drucken
Klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck
die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition:

2500 allemand / 600 français

Affirmés par la REMP/FRP:

2327 deutsch / 521 französisch

Composition/Graphisme:

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition:
setva caro druck ag, Films Waldhaus

Rédaction:
**Lorenz Naegeli (Ln), Peter Frei (Pf),
Sophie Guignard (Sg), Kiri Santer (Ks),
Hilmi Gashi (Hg)**

Traductions:
Marianne Benteli, Sosf

Lectorat: **Sosf, Olivier von Allmen**



Photo archive privée

leur statut de séjour régularisé – ont rencontré plus de difficultés dans leur parcours de formation, notamment à cause de l'acquisition de la langue plus tardive, et des différences entre les cursus scolaires suisses et portugais. Le choix de ses études, en sciences sociales, ainsi que le sujet de sa thèse de doctorat : la transition vers la retraite des immigrants portugais en Suisse, sont un prolongement du questionnement de la jeune femme sur le contexte politique de cette époque charnière pour sa famille. Aux personnes qu'elle interroge dans le cadre de sa thèse, Liliana raconte aussi son histoire, dans une optique de partage et d'échanges réciproques.

« Les recommandations un peu inquiètes du papa résonnent encore dans ses oreilles. La clandestinité façonne la vie de la famille. »

Au musée de la Chaux-de-Fonds, lors d'une table ronde dans le cadre de l'exposition, une femme du public, enfant de saisonniers elle aussi, a remercié Liliana et les autres intervenant-es d'avoir mis des mots sur un sentiment diffus qu'elle n'arrivait pas à nommer. La transmission des vécus, le retour critique sur le passé, permettent collectivement de faire sens du présent. C'est là que mémoire et militantisme, comme le souligne Liliana Azevedo, se rejoignent.

(Sg)

Agenda

De Tripoli à Genève

LES 9 ET 10 DÉCEMBRE 2022
AU SIÈGE DE L'UNHCR, GENÈVE

Un réseau transnational appelle à la contestation devant le bâtiment des Nations Unies à Genève, en solidarité directe avec toutes les personnes réfugiées qui sont bloquées en Libye. **Informations** à ce sujet dans le présent bulletin, aux pages 4 et 5 ou sur www.unfairagency.org.

L'autre Davos

LES 13 ET 14 JANUAR 2022
VOLKSHAUS, ZURICH

Comme chaque année, le mouvement pour le socialisme (MPS) organise un contre-sommet à la maison du peuple de Zurich, en contestation du World Economic Forum (WEF) de Davos. Cette année entre autres, il sera question de mettre en lien les luttes pour le droit à la migration et contre le racisme.

Plus d'informations sur www.sozialismus.ch

La cantine autogérée

TOUS LES SAMEDIS ENTRE 12H30 ET 14H30
ESPACE AUTOGÉRÉ, RUE CÉSAR-ROUX 30,
1005 LAUSANNE

Espace Autogéré de Lausanne :
Cultivons la subversion, subvertissons la culture ! La cantine autogérée tout les samedis entre 12h30 et 14h30. Bouffe pour tout le monde, à bas la marchandise !
<https://espaceautogere.squat.net/>